ISSN 0992-9819

LE LIEN UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 142 - Avril 2022 - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 431

édito

Jean-Paul Prady
Secrétaire Général
de l'UFR-FO

Le Président de la République nouvellement élu indique dans son programme vouloir revaloriser les retraites du montant de l'inflation depuis janvier 2022, C'est bien là le minimum qui peut être fait.

Le Président annonce dans son programme fixer à 1100 Euros mensuel la retraite minimum pour une carrière complète, Quel manque d'ambition et de réalisme de placer des retraités ayant travaillé et cotisé toute leur vie sous le seuil de pauvreté une fois à la retraite.

Le Président se réfère souvent au COR, or un de ses rapports indique que les retraites ont été revalorisées entre 2011 et 2021 de 5,7%, dans la même période l'inflation fut de 9,88%,

Ceci explique la perte du pouvoir d'achat des retraités, et nous constatons qu'aucun rattrapage de celui-ci n'est prévu.

Maintenir l'évolution des retraites sur le taux d'inflation n'est pas la solution satisfaisante, nous rappelons notre revendication de l'indexation des pensions et retraites sur les salaires,

C'est le seul moyen d'enrayer la dérive dénoncée par le COR du niveau de vie moyen des retraités par rapport à l'ensemble de la population.

Il y a fort à craindre que pour les retraités le monde de demain ressemble à celui d'hier,

La loi sur le grand âge disparue dans le premier quinquennat d'Emmanuel Macron n'est pas réapparue dans son programme.

Pourtant la politique du grand âge concerne tout le monde aujourd'hui et demain, La démographie française indique un accroissement des plus de soixante ans dans la population.

Le grand âge doit être perçu comme un investissement, il est nécessaire de recruter massivement pour l'aide au maintien à domicile ainsi que pour le bon fonctionnement des EHPAD (1 agent pour un résident), Il est nécessaire de redonner de l'attractivité aux métiers d'aide à la personne (aides ménagères, aides-soignants, infirmiers). Lorsque l'on parle de milliers d'emplois c'est bien là un sujet d'avenir.

Beaucoup des difficultés actuelles résultent d'une mondialisation mal maîtrisée fondée depuis 40 ans sur une doctrine économique libérale et dominatrice qui veut réduire le secteur public au profit du privé et du marché concurrentiel.

Les citoyens sont en attente, une attente forte pour plus de justice, plus d'égalité et fraternité,

Ils ont besoin d'espoir : celui d'améliorer leur cadre de vie et non la crainte pour leur avenir et celui de leurs enfants.

Les Français dans une très grande majorité sont attachés au service public qui ont démontré leur efficience lors des précédentes crises économiques et sanitaires.

L'UFR-FO restera mobilisée et portera les revendications des pensionnés de la fonction publique de l'État et celles de l'ensemble des retraités.

Forts de notre nombre et de notre détermination nous pouvons et nous devons nous faire entendre et peser sur les décisions à venir.

L'intégration des retraités dans la réforme de la protection sociale complémentaire en est le récent exemple.

Roger Carrière
Membre de la Commission Exécutive

SCANDALES DANS LES EHPAD

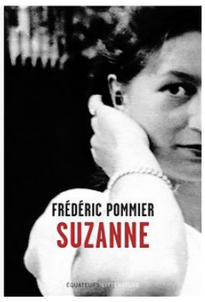

2018

2019

2022

GOUVERNANTS CESSEZ VOTRE HYPOCRISIE EN AFFIRMANT NE PAS AVOIR SU

Et pourtant .....

Depuis 2021, la Défenseure des Droits a publié un rapport sur le sujet : Classé sans suite !!!!!

LE CONSTAT : il était connu depuis longtemps !!!!

Ce problème n'est pas nouveau. En fait, il s'est posé d'abord à partir du moment où le nombre de personnes concernées devenait de plus en plus important et surtout lorsque les Hospices ont été transformés en EHPAD : c'était dans les années 1990.Pour ma part, je l'ai connu au début des années 2000 lorsqu'une personne de mon entourage a fréquenté un EHPAD associatif acheté par ORPEA dont le site Internet vantait à l'époque (en 2005) une cotation en Bourse valorisée annuellement de 10 à 15 %.

En 2018, Frédéric Pommier, journaliste à France Inter, était l'auteur d'un roman intitulé SUZANNE où il relatait la vie de sa grand-mère mais surtout son entrée dans l'EHPAD à l'âge de 95 ans motivée par de nombreuses chutes. «*Infantilisée, humiliée parfois par le personnel débordé et mal payé, elle s'était étonnée de ne bénéficier que d'une douche par semaine et surtout d'une nourriture immangeable.*» écrivait-il.

En 2019, Anne-Sophie PELLETIER, soignante, dévoilait dans son livre **EHPAD, une honte française**, « les secrets et les mensonges dans la prise en charge des personnes âgées dans des lieux où souvent les mots humanité et dignité étaient sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et du profit. Cette personne, révoltée par ce constat, **a initié et mené une grève de 117 jours dans un EHPAD du Jura** qui, hélas, n'a pas modifié profondément le cours des choses- surtout en l'absence de soutiens- ce qui l'a conduite à démissionner.

En 2021, **la Défenseure des Droits**, suite à divers témoignages accablants, décidait de publier un rapport complet sur le sujet **en formulant 64 recommandations à l'intention du ministre de la Santé et des ARS** en mettant l'accent sur l'existence de textes européens non appliqués notamment des contrôles aléatoires et non approfondis.

sommaire

P. 1 Édito
P. 2 à 7 Scandales dans les EHPAD
P. 7 EHPAD, si les faits sont avérés...
P. 8 à 9 Pouvoir d'achat des retraités et protection sociale complémentaire
P. 10 à 12 S'envoyer en l'air !
P. 13 à 14 Service à Domicile
P. 15 Coups de Coeur
P. 16 Bulletin de changement d'adresse

En 2022, enfin, Le livre de Victor CASTANET » les Fossoyeurs » dont il convient de signaler le tsunami médiatique qu'il a généré et qu'il génère encore. Les réactions ont été vives et le sont encore compte tenu des témoignages dont il est fait état ce qui nous a conduit à condamner les propos du porte- parole du gouvernement lequel devant la presse, a estimé que des *«sanctions seraient prises si les faits étaient avérés»*. De qui se moque-t-on quand on découvre dans le livre -mais aussi dans la presse- quasi quotidiennement- des centaines de témoignage y compris des personnels de santé (c'est-à-dire docteurs et soignants). Certains se sont demandé pourquoi ces résidents (rappelons-le dépendants) ou parents (pas toujours au fait des maltraitances) ne s'étaient pas manifestés plus tôt. C'est méconnaitre la peur que les uns et les autres ont ressenti sur le moment-pratiquement sans défense- face aux pressions et aux menaces diverses qu'ils ont subi pendant des années.

La liste des livres, rapports divers y compris de commissions à l'Assemblée nationale font que les décideurs politiques quels qu'ils soient ne pouvaient ignorer l'ampleur du problème. Tour à tour depuis 2007, les candidats à la Présidence de la République, devenus Présidents, ont formulé des promesses, de s'attaquer au sujet une fois élus, ce qu'ils n'ont pas fait y compris l'actuel Président et ce depuis 2017. Il est vrai que certaines personnes - y compris des Ministres - étaient trop impliquées vis-à-vis de certains EHPAD à caractère lucratif. Qui plus est, comme le fait observer Claude EVIN, dans un récent article du Monde, *«A-t-on vu de grands mouvements sociaux avec manifestations de rue pour revendiquer des moyens afin de compenser la perte d'autonomie comme le problème des retraites par exemple ?»*.

DES NOUVEAUX CONSTATS : oui, mais la suite.

Depuis la mi-janvier c'est-à-dire l'annonce de la parution du livre de Victor Castanet, on a pu constater un déferlement quasi quotidien d'articles de témoignages ou d'informations sur le sujet de la dépendance et surtout de la maltraitance des personnes âgées. C'est surtout l'entreprise ORPEA qui a été mise en accusation. Il est vrai que les témoignages de certains parents **dont celui de la fille de Françoise DORIN (écrivaine bien connue)** qui a scandalisé tout le monde quand elle a fait état de l'énorme escarre constatée à l'Hôpital démontrant l'absence de soins dans l'EHPAD au coût mensuel pourtant prohibitif. A celui-ci, il convient d'ajouter celui de cette doctoresse d'un hôpital refusant de faire réintégrer dans son EHPAD une patiente manifestement maltraitée dans cet établissement. Même si de tels actes ont pu avoir lieu ailleurs, c'est à dire dans des établissements associatifs ou publics, il n'en est moins clair que la plupart d'entre eux portent sur des structures à but lucratif comme Orpéa, Korian, DomusVi et autres.

Les financements publics ont clairement été sous évalués ce qui a amené un manque de personnels, par ailleurs sous rémunérés, et avec un turn-over incessant.

Il est donc urgent, comme le demande le Bureau National de l'UFR-FO, de dresser un constat sur la situation actuelle dans l'attente d'un plan prenant véritablement en compte le problème de la dépendance des personnes âgées et la création d'une structure de contrôle indépendante.

LE CHOIX DE L'EHPAD : comprendre la peur des aînés.

Il faut bien convenir que, d'une façon générale, ce n'est pas de gaité de cœur que les personnes âgées acceptent ou sont placées par leurs parents dans un EHPAD. Ce placement est lié essentiellement à la perte d'autonomie, la solitude et à la maladie d'Alzeimer entre autres. Quand on sait que le montant des retraites de ces personnes - souvent des femmes- est de l'ordre de 1.000 à 1.400 euros mensuels, on mesure le coût supporté par la famille *(se référer, au tableau in fine, au coût moyen demandé dans chaque structure)*. A cela il convient de préciser celui **de la prise en charge partielle à domicile qui peut atteindre** 5.000 euros mensuels, voire 10.000 **si la prise en charge est totale.**

Comment peut-on ne pas être révoltés devant les images révélées par un documentaire-paru en 2018 et rediffusé en 2022 sur la chaîne LCP-où l'on voit une personne tombée de son lit, allongée sur le sol de

sa chambre, pendant plusieurs heures vraisemblablement, aperçue la nuit à une heure tardive par une aide-soignante, recrutée le jour même, visitant les étages de l'immeuble qu'elle découvrait.

Mais aussi, prenons par exemple, le cas d'une personne dont la situation sur le plan de la santé mais aussi dans un contexte familial ne permettant pas le maintien à domicile, qui choisit, au départ, d'être admise dans un EHPAD public, conseillé favorablement. Or, quelque temps après, elle apprend que cet établissement a été racheté ou bien est « managé » par un responsable venu d'un établissement privé à but lucratif. **Il en est ainsi d'Arpavie, appartenant à la Caisse des Dépôts**, qui a fait appel – pour, paraît-il, améliorer une gestion financière difficile- en qualité de Directeur Général, à l'ancien PDG du groupe DomusVi qui a appliqué chez Arpavie, les méthodes qu'il avait mises en place dans son ancien groupe avec les conséquences quasi identiques à celles que nous dénonçons (c'est-à-dire mauvaise qualité des repas et des soins entre autres). Ceci ressort d'un rapport d'expertises récent réalisé à la demande des représentants du personnel).

Pourquoi ne pas généraliser à l'ensemble du pays l'exemple du département des Landes qui ne compte que des EHPAD publics ou privés sans but lucratif ? Même s'il apparaît que des crédits d'Etat supplémentaires seraient nécessaires pour améliorer une situation parfois difficile tant au niveau des prestations que du recrutement de soignants en grande difficulté actuellement.

Cette politique s'apparente manifestement à ce qui existe en Europe du Nord, mais pas au Royaume uni où, depuis une loi de Mme Thatcher, la gestion des établissements de ce type a été confiée au secteur privé. Il convient toutefois de noter que dans ces pays du Nord de l'Europe, la priorité a été donnée au maintien à domicile. Quant aux pays dits du Sud (Italie et Espagne) la solidarité familiale jour à plein.

Ce constat nous amène plus que jamais à revendiquer une autre politique, ambitieuse, vis-à-vis des personnes âgées dépendantes.

C'est pourquoi, notre combat doit être permanent pour faire évoluer la situation actuelle car demain nous serons nous mêmes confrontés à ce genre de situation.

LES RÉACTIONS POLITIQUES : incomplètes et décevantes.

D'abord, on constate l'hypocrisie de certaines d'entre elles notamment celle venant du gouvernement mais aussi de l'opposition laquelle n'a, elle aussi, pas fait ou pas grand-chose lorsqu'elle était elle-même au pouvoir.

Celle du Président qui juge ces révélations « bouleversantes » lui qui avait pourtant promis en 2017 une grande loi sur la dépendance. Celle de M. Castex, premier Ministre qui exprime **« sa compassion et sa solidarité envers les résidents et leurs familles qui ont été les victimes de ces agissements ». Je ne veux pas, dit-il rester inactif. Mon gouvernement sera au rendez-vous ».**

« Chiche » aurait-on envie de lui dire. Mme Bourguignon, chargée du Grand Age, qui a fait voter récemment une « grande loi » (sic) sur le sujet, avait-elle affirmé, qui déclare aujourd 'hui **« sa colère et condamne ses pratiques graves et intolérables »**. Et pourtant, elle avait approuvé, en 2018 à l'Assemblée nationale dans une commission des Affaires Sociales, un rapport traitant de la maltraitance envers les personnes résidant dans les EHPAD.

Je note, quand même, les suggestions faites par Claude Evin, ancien Ministre de la Santé, qui préconise « *une refonte du pilotage des services à domicile* » mais aussi son souhait de voir « *créer des EHPAD de demain qui ne devraient pas être seulement des lieux d'hébergement mais une plateforme de services comme l'accueil temporaire, l'accueil de jour, une plateforme d'accompagnement des aidants* ». Il propose en outre que « *les statuts juridiques des entreprises actuelles soient transformés en entreprises à mission* ». Que n'a-t-il fait ce genre de propositions dans l'exercice de sa fonction, relativement récente, de Directeur de l'ARS de l'Ile de France ?

Sans attendre les conclusions de plusieurs rapports ou propositions venant du parlement ou d'autorités administratives, le gouvernement par les voix d'Olivier Veran ou Brigitte Bourguignon (contexte électoral oblige) a tenu à dévoiler une sorte de plan d'action à venir mais dont la finalité laisse perplexe sur de nombreux points. Ce plan porterait sur :

• Un renforcement des contrôles. Les 7 500 EHPAD seraient contrôlés dans les 2 ans à venir.

• La section hébergement, non contrôlée jusqu'à présent puisque portant sur les versements des patients, le seraient par la Cour des comptes et les chambres régionales, sans que soient définies dans quelles conditions elles s'effectueraient (sur place ou sur pièces fournies par l'EHPAD).

• Une « cure de transparence » (dixit Mme Bourguignon) où les EHPAD seraient amenés tous les ans à remplir un tableau de 10 indicateurs portant sur le taux d'encadrement des patients, le budget des repas, la présence effective de l'infirmière et du médecin coordonnateur.

• L'instauration d'un référentiel d'évaluation national élaboré par la Haute autorité de santé.

• La nécessité d'associer les familles en créant une plate-forme en ligne ceci afin de signaler les préjudices ou sévices subis par les patients, en renforçant notamment le dispositif 39 77 qui serait doté d'1 million d'euros.

• La création d'un groupement territorial réunissant préfet, représentant des parquets, le défenseur des droits, les départements et las ARS afin de coordonner les informations sur la maltraitance.

AUTRES RÉACTIONS

Par ailleurs, les organisations syndicales FO, CGT et CFDT ont décidé séparément de porter plainte contre ORPEA pour discrimination syndicale en créant notamment pour s'opposer à eux un syndicat maison 'l'Arc en Ciel » Notre fédération des services publics FO a rappelé qu'elle avait organisé deux conférences sur le sujet et formulé des propositions adressées au Ministre de la Santé de l'époque.

Quant aux nombreux résidents qui ont déjà témoigné, ils ont décidé d'intenter une action de groupe contre les deux principales structures. Ceci a été fait récemment.

On peut donc s'attendre dans les prochains mois à ce que ce sujet soit relancé mais en formulant l'espoir que ces structures soient condamnées par les tribunaux. Mais pas seulement elles, mais aussi nos gouvernants car ceux-ci doivent rendre des comptes pour non- respect des textes qu'ils étaient chargés de faire appliquer en particulier en matière de contrôle sérieux des établissements.

France 2 a diffusé le 1er mars une émission portant sur les groupes Korian et Domus Vi. Son contenu confirme en tous points tout ce qui précède. A noter la mauvaise foi de la part de la Directrice générale du groupe Korian qui a réfuté les arguments avancés par les enquêtes effectuées par les journalistes pourtant incontestables à travers les documents fournis ou par les déclarations d'anciens directeurs d'EHPAD. Ces arguments pourtant confirmés par un rapport de la Cour des Comptes qui estime que le système actuel est « à bout de souffle » et qu'il convient de revoir entre autres le quota du nombre de soignants par résident et surtout, pour les EHPAD à buts lucratifs- que les contrôles - hélas trop rares ou trop succincts - portent aussi sur le budget « Hébergement » c'est à dire sur les sommes versés par les résidents eux-mêmes et pas seulement sur celles versés par l'Etat ou les collectivités locales.

Fin mars 2022, l'Inspection Générale des Finances (I.G.F.) et l'IGAS ont adressé un rapport au Premier Ministre « considérant qu'ORPEA poursuivait en priorité un objectif de performance budgétaire qui a contribué à la mauvaise qualité de vie des résidents et des soins qui leur sont prodigués ». Ces organismes « estiment que le respect de l'hygiène, le temps de toilette, la surveillance des escarres, la prévention des chutes sont altérées par le manque de temps des personnels ». Qui plus est, ils ont « relevé des carences dans les menus jugés trop peu copieux ».

Ils ont aussi constaté que « le pilotage d'ORPEA, extrêmement centralisé, était dicté par la performance financière qui a contribué à aggraver le manque de salariés qualifiés ». En fait, ORPEA s'est servi du finan-

cement public pour conforter son bilan financier. Tous éléments émanant de l'Etat qui viennent corroborer le contenu du livre de V. Castanet. Le gouvernement s'était engagé à publier l'intégralité de ce rapport (dixit Olivier Véran). Il l'a quand même été après maintes péripéties.

Mais comme l'écrit Marie-Cécile Renault, dans le Figaro, l**a dépendance devient une urgence nationale qui est le grand défi du prochain quinquennat.** On peut en douter quand on a vu le manque de volonté gouvernementale jusqu'à présent.

EN CONCLUSION

Pour l'instant, les propositions faites, même si celles décrites ci-dessus par le gouvernement, ne sont pas à la hauteur de la situation surtout compte tenu de sa gravité. Suite au rapport de l'IGF, il semble que le gouvernement a décidé de saisir la justice et même à solliciter le remboursement des sommes indûment perçues. Bien entendu, nous n'acceptons pas les excuses du PDG d'ORPEA.

Compte tenu du rapport complet émanant de la Défenseure des Droits, il m'apparaît normal de nous appuyer sur les textes qui y sont référencés en particulier la Convention Européenne des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. **Celle-ci affirme « le droit à la protection de la santé et le droit des personnes âgées à une protection sociale incluant, pour celles vivant en établissement, la garantie d'une assistance appropriée dans le respect de la vie privée et la participation à la détermination des conditions de vie dans l'institution. La personne accueillie a droit au respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée de son intimité de sa sécurité. L'exercice effectif de ces droits notamment la prévention de tout risque de maltraitance suppose que la Charte des droits et des libertés soit communiquée à chaque résident. »**

Il ressort nettement que l'examen des situations portées à la connaissance du Défenseur que l'effectivité de ces droits n'a pas été assurée.

Le livre de Victor Castanet vient de le rappeler opportunément.

Quelques chiffres à méditer

7 353 établissements représentant 595 932 lits dont :

- 24,5 % relevant du secteur lucratif
- 31,5 % relevant du secteur associatif
- 44,5 % relevant du secteur public

Secteur lucratif (bénéfices en 2020)

- Korian : 65 millions d'euros
- Orpea : 160 millions d'euros
- Domus Vi : 37 millions d'euros
- Le Noble Age : 28 millions d'euros
- Colisée patrimoine : 38 millions d'euros

Coût moyen d'un EHPAD

En secteur public : 1 800 euros
En secteur associatif : 2 100 euros
En secteur lucratif : 2 800 euros

Dans un communiqué en date du 15 février 2022, le bureau national de l'UFR-FO rappelle ses revendications concernant la prise en charge des personnes âgées.

- Il réclame une politique axée prioritairement sur le maintien à domicile, et la création d'établissements publics adaptés à l'état physique et mental des résidents qu'ils doivent accueillir (maladie d'Alzheimer, dépendance, handicap physique) ;
- Il dénonce le coût particulièrement élevé de l'hébergement et du laisser à charge pour les résidents et leur famille ;
- Il exige que les financements publics ne soient plus octroyés aux organismes à but lucratif. Il est intolérable que la cotation en bourse et le versement de dividendes aux actionnaires se réalisent au détriment des prestations servies aux résidents ;
- Il demande que les pouvoirs publics exercent un contrôle régulier et pertinent sur le fonctionnement de tous les établissements accueillant des personnes âgées.

Le bureau de l'UFR-FO revendique également une évolution des besoins en personnels correspondant aux critères d'un agent pour un résident.

EHPAD, si les faits sont avérés…

Geneviève Chausse
Membre du bureau UFR

Le 26 janvier dernier, Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, indique, au sujet des « révélations d'un livre décrivant les disfonctionnements dans des EHPAD privés… » que « si les faits sont avérés… » des sanctions seront prises.

Qu'est-ce qu'il s'agit de vérifier ? Les analyses et les contrôles faits sur place par la Défenseure des droits, Claire Hédon, et publiés en mai 2021 dans son rapport sur « les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD », rapport que chacun peut consulter sur Internet ?

Les ministres n'avaient vraisemblablement pas lu ce rapport ni le livre d'Anne-Sophie Pelletier « EHPAD, une honte française », paru en 2019. Mais, en revanche, les ministres en sont maintenant informés grâce au retentissement médiatique du livre de Victor Castanet « les Fossoyeurs », paru en janvier 2022. Du coup, ils ont été obligés de lire ce livre…

Et si, au lieu de perdre du temps à vérifier des faits avérés par la Défenseure des droits, que personne ne peut soupçonner de partialité, le gouvernement prenait en compte les préconisations de ce rapport ?

Trop simple, car avant toute décision politique les ministres ont pris l'habitude de mandater des consultants privés pour les conseiller. Car les cabinets de conseil, qui n'ont aucune légitimité démocratique, ont pris le pas sur les fonctionnaires malgré les mises en garde de la Cour des comptes et de la commission d'enquête du Sénat, instances ayant toute légitimité démocratique pour émettre des avis.

Sauf… si les journalistes font le buzz sur le livre de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre « les infiltrés » relevant les coûts colossaux générés par ces consultants mais surtout constatant que l'État les paient pour « aider » à décider de la stratégie politique du gouvernement ! Alors, Gabriel Attal viendra peut-être rapporter que si les révélations sur le recours systématique des ministres aux consultants extérieurs avant toute prise de décision politique est un fait avéré, des sanctions seront prises…

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS ET PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Bernard RIBET
Secrétaire National

La question du pouvoir d'achat est au premier plan des préoccupations des Français et en particulier des 17 millions de retraités.

Les gouvernements successifs ont, depuis plus de 10 ans, poursuivi une politique de baisse effective des retraites et des pensions :

- Suppression de la demi-part pour les veufs et veuves n'ayant pas eu à charge seul(e) au moins un enfant durant 5 ans ;
- Suppression de l'exonération fiscale accordée aux familles ayant élevé 3 enfants et plus ;
- Quasi-gel ou désindexation des retraites et des pensions par rapport à l'inflation à partir de 2013 ;
- Hausse de la CSG de 25 % en 2018.

Ces dernières mesures ont été, certes relativement atténuées pour les retraités les plus modestes mais elles s'appliquent avec leur plein effet au plus grand nombre dont beaucoup ont un revenu modeste. On n'est pas riche à 2 000 € par mois en particulier quand on est une personne seule avec évidemment les mêmes dépenses incompressibles.

Avec la flambée des prix que l'on dit soudaine mais semble bien programmée, les retraités sont évidemment les laisser pour compte car ils ne peuvent espérer une juste revalorisation de leurs retraites ou pensions. Nous avons maintes fois écrit que ce mode de calcul de l'indexation des retraites sur l'inflation conduisait à une véritable spoliation des retraites et cela ne peut plus durer. Il faut que ce problème soit posé sans délai sur la table des négociations.

Par ailleurs les dépenses de santé prennent une place de plus en plus importante, quand elles ne sont pas prépondérantes, effet de l'âge. Le laisser à charge dépend bien évidemment des règles applicables pour les co-paiements de la Sécurité Sociale et des mutuelles.

Les cotisations aux mutuelles sont globalement élevées du fait d'une tarification à l'âge qui pénalise évidemment les personnes âgées.

Certes l'accord interministériel, signé le 26 février 2022, entre l'ensemble des organisations syndicales représentatives et la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques présente, nous l'avons dit, des avancées certaines pour les retraités : ils ont désormais accès sans condition au contrat collectif avec les mêmes garanties que les actifs et un panier de soins à minima amélioré par rapport à l'ANI. De plus, l'évolution de la tarification applicable aux retraités est encadrée. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut le rappeler.

Enfin la solidarité intergénérationnelle est désormais actée et financée, ce qui était une de nos principales revendications, avec notamment la création du fonds d'aide à destination des bénéficiaires retraités.

Mais tout de même le compte n'y est pas : avec la tarification à l'âge les retraités sont encore doublement pénalisés puisqu'ils ne bénéficient pas de la participation financière de l'employeur.

Des discussions vont être engagées par ministère pour la négociation du contrat collectif. Il faudra être exigeant à ce stade afin d'obtenir des améliorations substantielles pour les retraités par rapport à l'accord interministériel et notamment un taux de solidarité intergénérationnelle le plus élevé possible.

Par ailleurs le découplage santé/prévoyance renvoie à une négociation ultérieure. Rappelons que trois millions d'actifs et de retraités sont couverts en prévoyance depuis de très nombreuses années via leur mutuelle professionnelle. Il paraitrait impensable qu'au final cette réforme aboutisse à une régression des protections dont les agents bénéficient aujourd'hui ou à un renchérissement des cotisations. Il faudra donc être particulièrement vigilant sur ce point.

Enfin, l'adhésion des retraités au contrat collectif ne sera pas obligatoire. Un délai d'un an sera laissé aux retraités pour effectuer leur choix.

Quoiqu'il en soit la tarification à l'âge risque d'avoir un effet dissuasif et conduira les retraités à rechercher des contrats moins chers mais avec une moindre couverture. Mais il ne faut pas perdre de vue que même si ces contrats sont, au départ, plus avantageux que le collectif, les cotisations seront, au fil du temps, de plus en plus élevées et sans encadrement.

Dans ce contexte, c'est une revendication majeure constamment réitérée par l'UFR-FO que d'exiger une juste compensation pour les fonctionnaires retraités dans le cadre de cette réforme.

Il est rappelé que les fonctionnaires retraités restent des fonctionnaires rattachés au statut de la Fonction Publique :

- Parce qu'ils sont ayants droit de l'action sociale développée au niveau interministériel ou ministériel,
- Parce qu'ils relèvent du Code des Pensions.

L'Etat employeur a donc des obligations vis-à-vis de ses retraités.

Puisque leurs collègues en activité bénéficieront d'une participation financière de l'Etat sur leurs cotisations mutuelle, il serait équitable qu'en compensation les retraités obtiennent un crédit d'impôt sur leurs propres cotisations.

Ce serait une mesure de solidarité intergénérationnelle car les retraités payent au prix fort la mutualisation du risque alors qu'ils ont cotisé leur vie durant.

Communique de presse

Retraites : quand « plus » égale « moins » ! Ou l'algèbre selon Bercy.

Des camarades nous signalent régulièrement que leurs pensions ont diminué au début de l'année alors qu'elles étaient censées être revalorisées de 1,1 % comme annoncé par les pouvoirs publics.

Sans avoir les éléments sous les yeux, il était difficile de se prononcer. Mais les éléments de réponse ont fini par être révélés et on en reste stupéfait.

Au 1er janvier 2022, les pensions de base ont bien été revalorisées de 1,1 % entraînant donc une hausse, certes plus que modérée, des pensions. Mais dans le même temps, le Revenu Fiscal de Référence (RFR) qui sert de base au calcul de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) n'a été revalorisé, lui, que de … 0,2 %. Donc bien moins que les pensions elles-mêmes. D'où ce que l'on pourrait appeler un effet de ciseaux : tous ceux qui étaient en-dessous du niveau de seuil de la CSG se retrouvent d'un seul coup au-dessus.

Ainsi, les pensions diminuent de :

- 3,4 % pour les retraités qui passent de 0 % de taux de CSG au taux réduit de 3,8 % + 0,5 % de Remboursement de la Dette Sociale (RDS),
- 2,1% pour les retraités qui passent du taux réduit au taux médian de 6,6 % + 0,3 % de Contribution additionnelle de solidarité (CASA),
- 0,8 % pour les retraités qui passent du taux médian au taux normal de 8,3 %.

En montant net, les prélèvements sont inversement proportionnels au montant de la retraite perçue ! Pour ceux qui étaient :

- Juste sous le seuil de la CSG zéro : perte de 360 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG médiane : perte de 300 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG normale : perte de 140 € par an !

Pourquoi ne pas avoir augmenté le RFR dans la même proportion ? Le Ministère des Finances ne pouvait pas ignorer les effets secondaires de cette manipulation des « effets de seuil ». Mais le temps que l'on réalise la manœuvre, certaines échéances électorales seront passées. Pour le « maintien du pouvoir d'achat » promis en 2017, on sait à quoi s'en tenir !

Paris, le 15 avril 202

Didier HOTTE

Secrétaire général adjoint de l'UCR-FO

Secteur de l'Emploi Et des Retraites

✉ dhotte@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.84.22

S'envoyer en l'air !

Serge Lesur
Secrétaire national

La course à l'espace touristique est lancée ! Le 11 juillet 2021, Richard Branson, à bord du vaisseau de l'entreprise Virgin Galactic s'envoie en l'air pour… le plaisir. Quelques jours plus tard, c'est au tour de Jeff Bezos, créateur et propriétaire (entre autre) d'Amazon, de quitter le plancher des vaches pour aller faire un tour dans le firmament. Le 16 septembre, Space X d'Elon Musk emporte 4 touristes dans les étoiles. Dernièrement, ce sont quatre astro-touristes qui rejoignent la station spatiale internationale pour une semaine de vacances. N'y a-t-il pas quelque chose de parfaitement obscène dans ces plaisirs d'hyper riches ?

Dis, combien ça coûte ?

À l'heure de crises sanitaire et sociale généralisées, les médias nous vantent (ou au moins relatent) les exploits de quelques personnes et entreprises qui agissent impunément en étalant, sans vergogne, leurs richesses aux yeux de tous. Combien coûte un décollage de fusée ? Bien difficile de répondre à cette question si l'on souhaite inclure tous les coûts induits de la conception, du premier dessin ou plan, à ceux du lancement lui-même. Aussi, attardons-nous seulement sur le « prix du billet » facturé aux candidats volontaires pour ressentir quelques émotions fortes, tarif qui comprend bien évidemment une partie de bénéfice pour le vendeur. Avant 2010, les Russes ont vendu quelques allers-retours (huit pour être précis) entre la Terre et la station spatiale internationale pour le prix modique de 20 à 35 millions de dollars pièce[1] ! Difficile pour nous, salariés, voire retraités, de nous représenter ce que cela veut dire. Alors pour être pragmatique, traduisons : la retraite moyenne (qui ne veut pas dire grand-chose) en France est légèrement inférieure à 1 400 €. Mais qu'en est-il de la retraite médiane (1 Français sur deux en-dessous de cette valeur, 1 Français sur deux au-dessus) ? Celle-ci est comprise entre 1 100 € et 1 150 €[2] soit à peu de choses près 1 200 $[3]. C'est-à-dire que le billet représente le salaire mensuel médian de près de… 30 000 retraités ! Et on ne parle pas du seuil international de pauvreté fixé, lui, à 1,90 $ par jour soit ... 57 $ par mois (10% de la population mondiale vit en dessous de ce seuil soit 736 millions de personnes)[4]! Alors le billet représente le « salaire » mensuel de 614 035 personnes ! Pour un voyage ! Pour une personne ! Depuis cette période, le voyage spatial s'est… « démocratisé » (!?). Maintenant, des vols sont proposés, en France par la société Air Zéro G, à bord d'un Airbus A 310 spécialement aménagé, pour 4 minutes en apesanteur dans notre atmosphère (12 phases d'une vingtaine de secondes) au tarif « low cost » de 6 000 € la place.

Et puis, pour un peu moins « low cost », vous pouvez vous assurer que la terre est bien sphérique en gagnant des altitudes plus élevées (légèrement supérieures à 100 km d'altitude) pour un vol de quelques minutes en apesanteur au tarif vraiment promotionnel de 230 000 euros. Et qui dit mieux ? Au jeu de la surenchère, SpaceX est, pour le moment, le plus fort ! Et son récent vol vers l'ISS, la station spatiale internationale, (décollage le 8 avril dernier) offrait la possibilité à 4 personnes de s'offrir une petite semaine dans un gîte (un peu spartiate toutefois !) pour la modique somme de plusieurs dizaines de millions de dollars (on parle de plus de 50 millions !) chacun[5] ! On pourrait dire que ce sont des hurluberlus peu nombreux qui s'offrent ces dispendieux loisirs. Mais le problème, c'est que la demande est forte et les carnets de rendez-vous pleins : ces divers voyages affichent complets ! Par exemple, sur les 6 vols programmés par Air Zéro G dans les 12

1 https://www.francetvinfo.fr/
2 https://www.leblogpatrimoine.com/
3 https://fr.currencyaz.com/converter/
4 https://www.banquemondiale.org/fr/
5 https://www.huffingtonpost.fr/

prochains mois, 4 sont déjà complets ! À ce jour, ce sont 11 760 personnes qui ont déjà fait ce vol[6]. De son côté, Branson et sa compagnie Virgin Galactic constate que : « *La demande pour les voyages dans l'espace est forte et nous vendons des sièges plus rapidement que nous l'avions prévu*[7] ». Entre août et octobre 2021, cette société a « *vendu 100 tickets pour un voyage dans l'espace à 450 000 $ l'unité* » et conserve l'objectif de vendre « *1 000 tickets avant le lancement du premier vol commercial, fin 2022* ». Tout ceci donne la nausée !

Et si on parlait environnement… aussi ?

Et puis au-delà de cette gabegie financière, il y a aussi l'impact environnemental de l'affaire ! Là encore, comme pour les tarifs d'un vol, il n'est pas simple d'évaluer le réel coût sur l'environnement que représentent ces activités touristico-spatiales. Et puis les impacts sont divers. Bien entendu, il y a le carburant mais également les émissions de suies, la consommation d'oxygène, les gaz à effet de serre générés, les matériaux pour la construction des fusées et capsules, de l'électronique, etc. Pour les suies, générées par la combustion du kérosène et du méthane des carburants, relâchées dans la stratosphère, elles y resteront une dizaine d'années et donc s'y accumuler en ayant un impact non négligeable sur le changement climatique en augmentant le réchauffement.

Si l'on prend le « saut de puce » pour quelques minutes en apesanteur de Branson avec son avion-capsule de Virgin Galactic, le vol émet plus de 27 tonnes de CO2. Comme ils peuvent être six à bord, cela ramène la balade à 4,5 tonnes de CO2 par personne soit l'équivalent de la production de CO2 d'une voiture individuelle faisant un tour de la Terre. Le GIEC préconise, pour ne pas dépasser 2°C d'augmentation de la température terrestre depuis l'avènement de l'ère industrielle, que chaque individu ne doit pas émettre plus d'une tonne de CO2 par an. Ainsi, en quatre minutes, Branson et ses acolytes gâchent ce que douze terriens ne doivent pas dépasser en un an ! Et pour des vols plus longs la facture grimpe de façon… astronomique ! C'est ainsi qu'Éloïse Marais[8] a calculé que, sans aller jusqu'à la station spatiale internationale, un vol de fusées pour aller jusqu'à 100 km d'altitude, et de bénéficier d'un moment en apesanteur, émet entre 200 à 300 tonnes de CO2. De plus ces émissions se produisent dans la haute atmosphère où elles peuvent rester plusieurs années. Le kérosène et le méthane brûlés produisent d'autres gaz nocifs pour la couche d'ozone ! Et pour le vol vers l'ISS réalisé ces dernières semaines, on atteint des sommets vertigineux : Le vol complet, avec récupération de la capsule habitée grâce à des navires spécialisés et un hélicoptère, émet 1 150 tonnes de CO2, l'équivalent de 638 ans d'émission d'une voiture moyenne parcourant 15 000 km par an[9]. Bon, me direz-vous, il n'y a pas beaucoup de voyages organisés actuellement vers les étoiles. Oui, sauf que ce n'est que le début et comme le précise Éloïse Marais « *Si les émissions de carbone des fusées sont encore actuellement faibles par rapport à l'industrie aéronautique, elles augmentent de près de 5,6 % par an*. » Est-il véritablement besoin d'aligner de nouveaux chiffres, de nouvelles aberrations ?

Mais c'est pour protéger l'environnement !

Le plus incroyable de tout, c'est le discours dispensé par Bezos et consorts qui se disent très sensibilisés… par la protection de l'environnement et l'envie de lutter contre les changements climatiques … ! Et oui ! Jeff Bezos au retour de son premier vol dans l'espace en juillet 2021 en était ressorti « *stupéfait, abasourdi par la Terre et sa beauté, mais aussi sa fragilité* ». Le patron américain avait aussi reconnu, contrit, que « *quand nous évoluons sur cette planète, nous faisons des dégâts*[10] ». D'autres surenchérissent, reprenant pour partie les mêmes mots pour justifier leurs activités ou volontés, « *Quiconque observe la planète depuis l'espace se rend compte de sa fragilité et de la finesse de son atmosphère. L'espoir est donc qu'en rentrant, les touristes spatiaux s'engagent davantage dans la protection de l'environnement. Cela vous donne un sentiment d'urgence à faire partie de la solution* », affirme Jane Poynter, cofondatrice de l'entreprise Space Perspective, qui prévoit d'emmener, dès 2024, des touristes observer la Terre ! Quel cynisme ! Cette réaction est communément appelée « l'overview effect » (« l'effet de surplomb »). C'est un choc cognitif qui se produit en voyant la Terre depuis l'espace et qui peut se traduire par une prise de conscience écologique. Théorisé après de longues missions réalisées par des astronautes dans l'espace, cet argument est désormais utilisé pour

6 https://www.airzerog.com/fr/reserver/ consulté le 11 avril 2022

7 https://www.sudouest.fr/sciences-et-technologie/

8 Éloïse Marais est Professeur associée de géographie physique à l'University College London, spécialiste des émissions générées par les vols spatiaux et les pollutions en général avec les effets sur le changement climatique et la santé.

9 https://www.sciencepresse.qc.ca/

10 https://vert.eco/articles/

justifier le développement à grande vitesse du tourisme spatial. « *l'overview effect peut être un accélérateur de conscience, mais il est dramatique de passer par cette dépense d'énergie et d'argent pour y arriver ». « Attention à l'overview-washing !* » déclare Jean-Pierre Goux, ingénieur et entrepreneur engagé dans la transition écologique et les questions liées à l'espace.

En conclusion…

Ces divertissements hautement contestables dépassent l'entendement. Mais n'est-ce pas faire injure à chaque citoyen de cette planète que de dépenser autant d'énergie et de matières pour un plaisir aussi égoïste ? N'est-ce pas cracher à la face de tout un chacun que de dépenser autant d'argent pour se payer un billet aller-retour pour les étoiles ? N'est-ce pas une véritable provocation de la part des hyper riches ? Ils affichent un profond mépris envers l'espèce humaine. Nous assistons à un nouvel avatar du capitalisme qui nie toute raison. L'indécence sans borne de ces mégalomanes nous montre l'énormité de leurs caprices. Eux, qui brûlent, pour rien si ce n'est leur égo surdimensionné, en quelques minutes autant d'énergie et relâchent dans l'atmosphère autant de gaz à effet de serre que n'importe quel citoyen mettra plusieurs années à consommer… ou économiser.

Au-delà de l'obscénité d'une opération visant à satisfaire le rêve d'un seul individu, ces excursions ancrent l'idée que l'espace est une marchandise. Les 1% les plus riches sont responsables de deux fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que la moitié la plus pauvre de l'humanité. Après leurs yachts privés et leurs avions d'affaires, les lubies spatiales de ces ultra riches entretiennent l'illusion de toute-puissance à l'origine des graves dérèglements de la biosphère terrestre.

Pendant ce temps là, on organise des COP (Conférence des parties) pour limiter les rejets de gaz à effet de serre et réduire ainsi leur impact sur les changements climatiques, des gens par milliers défilent « Pour le climat » partout sur la planète, le GIEC alerte sur les 3 ans qui restent pour rester en-dessous de 2 degrés de réchauffement. Ces changements qui touchent principalement les pauvres, les miséreux, les gens comme vous et moi et surtout pas les riches et ultra riches qui eux auront les moyens de se protéger, au moins temporairement. Branson, Bezos, Musk, vous êtes responsables et coupables de crimes contre l'Humanité. Ultra riches, oui, mais… bien pauvres d'esprit !

Richard Branson :

Richard Branson est la 261e personne la plus riche du monde selon le magazine Forbes 2009, avec une fortune estimée approximativement à 2,6 milliards de £ (3,9 milliards de $). Propriétaire de la marque Virgin et toutes ses déclinaisons dans des secteurs très diversifiés comme les médias, les transports (ferroviaires, aéronautiques, spatiaux), les cliniques, les hôtels, le cinéma, les disques, les boissons, le divertissement, etc.

Jeff Bezos :

Le magazine Forbes le classe première fortune mondiale au 25 juillet 2021, avec des actifs estimés à 209,2 milliards de dollars américains. Alors que la pandémie de Covid-19 impose à de nombreux travailleurs d'arrêter leur activité, d'autres s'en mettent plein les poches. C'est le cas de Jeff Bezos, patron d'Amazon, qui gagnerait aujourd'hui l'équivalent du salaire total d'une personne, gagné au cours d'une vie, en 5,56 secondes, soit environ 716 000 euros. En mai 2014, il est élu « pire patron au monde » à l'issue d'un sondage mené par la Confédération syndicale internationale, représentant 184 millions de travailleurs de 161 pays, lors de son troisième Congrès mondial.

Elon Musk :

Elon Musk est aujourd'hui l'homme le plus riche de la planète, ayant dépassé Jeff Bezos au classement d'avril 2022 avec une fortune estimée à 273 milliards de dollars. Ingénieur, entrepreneur, chef d'entreprise et milliardaire sud-africain, naturalisé américain en 2002. Il est, entre autres nombreuses activités, le président-directeur général (PDG) de la société SpaceX et directeur général de la société Tesla. Il est aussi le fondateur d'une société de construction de tunnels, et d'une société de neurotechnologie. Il est hostile à l'existence de syndicats dans les entreprises. Il accueille très froidement en novembre 2021 la proposition de Bernie Sanders d'augmenter la taxation des grandes fortunes.

Si vous employez un salarié ou si vous avez recours à un service d'aide à domicile, il vous est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % de la dépense annuelle.

Les prestations ouvrant droit au crédit d'impôt sont :

- Les aides dans les actes de la vie quotidienne : aides au lever et coucher, toilette, préparation des repas ;
- Accompagnement et courses, compagnie ou garde de nuit ;
- Petits travaux de jardinage avec un plafond annuel de 5 000 € ;
- Petits travaux de bricolage avec un plafond annuel de 500 € ;
- Prestations d'assistance informatique et internet à domicile avec un plafond annuel de 3 000 €.

La dépense à prendre en compte est plafonnée à :

- 12 000 € majorés de 1 500 € par membre du foyer âgé de plus de 65 ans sans dépasser 15 000 € au total. A noter que le plafond est porté à 15 000 € si vous employez directement une aide à domicile.
- 20 000 € si l'un des membres du foyer est titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion ou perçoit une pension d'invalidité de 3ème catégorie.

Si vous bénéficiez de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) le crédit d'impôt s'applique sur le montant égal à la différence entre le montant de la facture et le montant des aides perçues.

Jusqu'au 17 janvier 2022 les personnes qui bénéficiaient en 2021 (au titre des revenus 2020) d'un crédit d'impôt à domicile recevaient une avance égale à 60 % du montant du crédit d'impôt avec régularisation ultérieure sur la base de la déclaration de revenus pour 2021.

A partir de fin janvier 2022 le crédit d'impôt pourra être automatiquement déduit de la dépense **via le service optionnel Cesu+**

Qu'est-ce que le service optionnel Cesu+ ?

Il consiste à autoriser l'URSSAF à prélever directement le salaire net et les cotisations sociales (salariales et patronales) sur votre compte bancaire et à déléguer à cet organisme le soin de le verser à votre employé. Sa rémunération doit être déclarée chaque mois à l'URSSAF.

L'adhésion à Cesu+ conditionne l'accès au crédit d'impôt immédiat. **On ne paye donc que le reste à charge soit le coût de l'emploi (salaire + cotisations sociales) déduction faite du crédit d'impôt.**

A noter que cette option est également possible en cas de recours à un service à domicile prestataire ou mandataire.

A partir de 2023 l'option sera ouverte aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Cas d'un conjoint en EHPAD ?

Le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile peut se cumuler avec la réduction d'impôt en établissement lorsque l'un des conjoints d'un couple est hébergé dans un EHPAD tandis que l'autre emploie un salarié à domicile pour l'aider.

Cette procédure de crédit d'impôt immédiat est incompatible avec le règlement par des titres spéciaux de paiement comme les CESU préfinancés par les départements, les comités d'entreprise ou les mutuelles.

(Sources : internet (CNSA) – Le Particulier)

B.R.

Roger Carrière
Membre de la Commission Exécutive

Coups de coeur

EPSU FSESP EGÖD
ITF PSI
LA NOUVELLE TRIBUNE FGF FO
LE LIEN UFR FO
FO la force syndicale

Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 142
MAI 2022
Supplément n° 1
à « La Nouvelle Tribune »
N° 431 - Avril 2022

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier Bouis

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS

SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

Un livre consacré à la course en Montagne dans l'Himalaya après une longue explications sur les motivations qui animent trois personnages : un Américain, un Anglais et un Français. En fait, ils partent à la recherche d'un alpiniste disparu en tentant de vaincre l'Everest, qui l'a peut-être vaincu.

C'était en 1925. A la fin de la lecture d'un livre, qui avoisine les 700 pages, on le quitte avec le sentiment d'avoir participé à une aventure palpitante de bout en bout qui mêle fiction et réalité car racontée plusieurs années par un des participants. S'y ajoute également que d'autres personnages (Allemands) tentent une expédition parallèle prêts à en découdre au prix de commettre des meurtres. (Revanche peut-être après la première guerre perdue).

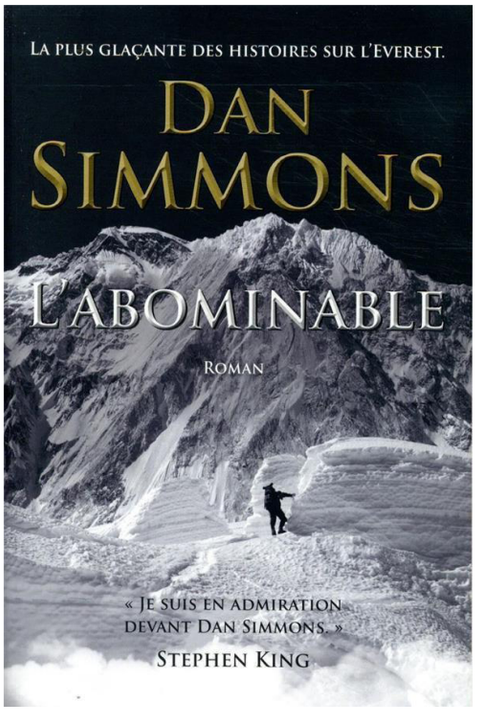

L'abominable de Dan Simmons - Paru chez R. Laffont

A nos adhérents(es), A nos lecteurs(trices),

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique **« Nos lecteurs nous écrivent ».**

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

** La confidentialité de vos coordonnées est garantie*

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER

CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Afin d'être en conformité avec le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID-19, les permanences au siège de la FGF-FO sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez toutefois toujours nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au 01 44 83 65 55 aux horaires suivants : de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS *pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail :* ***ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55***

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

.....

Nouvelle adresse : .....

.....

Adresse Mail : .....

à..... le..... 2022

(signature)